

Salle de lecture des  
Archives Municipales

CODE LECTEUR :.....

Monsieur       Madame       Personne morale

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays de résidence : .....

Numéro de téléphone : .....

Adresse électronique : .....

Papiers d'identité :

Type : (cocher la case correspondante) :

- 1 Carte d'identité  
 2 Permis de conduire  
 3 Passeport  
 4 Carte professionnelle

Délivré par : .....

N° : .....

Année de naissance : .....

Type de recherche (cocher la case correspondante) :

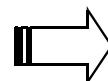
- 1 Généalogique       2 Administrative       3 Scientifique\*

\* Il faut entendre scientifique au sens large, de la modeste étude d'histoire locale à la thèse majeure (en gros, tout ce qui n'est pas généalogique ou administratif).

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de la salle de lecture des Archives Municipales de la commune d'Hyères-les-Palmiers.

Date :

Signature :



# Information aux lecteurs

## ***(Loi Informatique et Libertés)***

La gestion des communications de documents dans la salle de lecture des Archives est effectuée avec des moyens informatiques.

Nous vous demanderons de bien vouloir vous inscrire lors de votre première visite aux Archives pour l'année en cours. Une carte de lecteur sera alors rédigée ou éventuellement celle de l'année précédente sera réactualisée.

Pour pouvoir vous communiquer des documents, nous avons besoin de vous identifier : nom, prénom et adresse.

Par ailleurs, dans un but exclusivement statistique, nous vous demandons des renseignements vous concernant (âge, catégorie socio-professionnelle) et d'autres concernant votre recherche.

Vous avez bien entendu la possibilité de ne pas fournir ces renseignements.

Ces renseignements ne donneront lieu qu'à une exploitation anonyme pour mieux connaître le profil du public des archives et/ou en vue de l'établissement du rapport annuel demandé par la Direction des Archives de France.

Enfin, dans certains cas (vous avez fait une demande de consultation de documents provenant d'un autre service...), vous pouvez désirer être prévenu, et indiquer alors votre numéro de téléphone et/ou votre adresse électronique.

Conformément à la loi informatique et liberté, vous avez un droit d'accès et de rectification sur les renseignements vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit auprès du personnel de la salle de lecture aux heures d'ouverture au public de celle-ci. Il sera procédé immédiatement aux rectifications éventuellement demandées.